



Soft qui peut ?!

Monsieur le président,

Nous sommes aujourd'hui rassemblés pour une réunion dédiée aux projets des systèmes d'informations (SI).

Il était temps ! La réunion précédente date du 28 mai 2024, il y a près d'un an !



C'est bien qu'il y ait un point annuel sur les projets SI. Mais une périodicité accélérée serait la bienvenue !

Pour deux motifs, intimement connectés :

- 1° l'actualité métiers est fort nourrie, avec moult développements et projets, dans un calendrier contraint ;
- 2° les collègues restent jusqu'à présent sur leur faim, leurs attentes exprimées déjà depuis des années ne rencontrant quasi aucun écho.

En temps normal, une réunion tous les semestres ne serait pas inconsiderée.

Mais **actuellement**, afin de traiter convenablement la situation et purger les problématiques, ce serait un cycle de négociations, avec plusieurs réunions réparties sur 1 à 2 mois qu'il devrait y avoir !



Ce jeudi 3 avril, quatre points sont inscrits à l'ordre du jour :

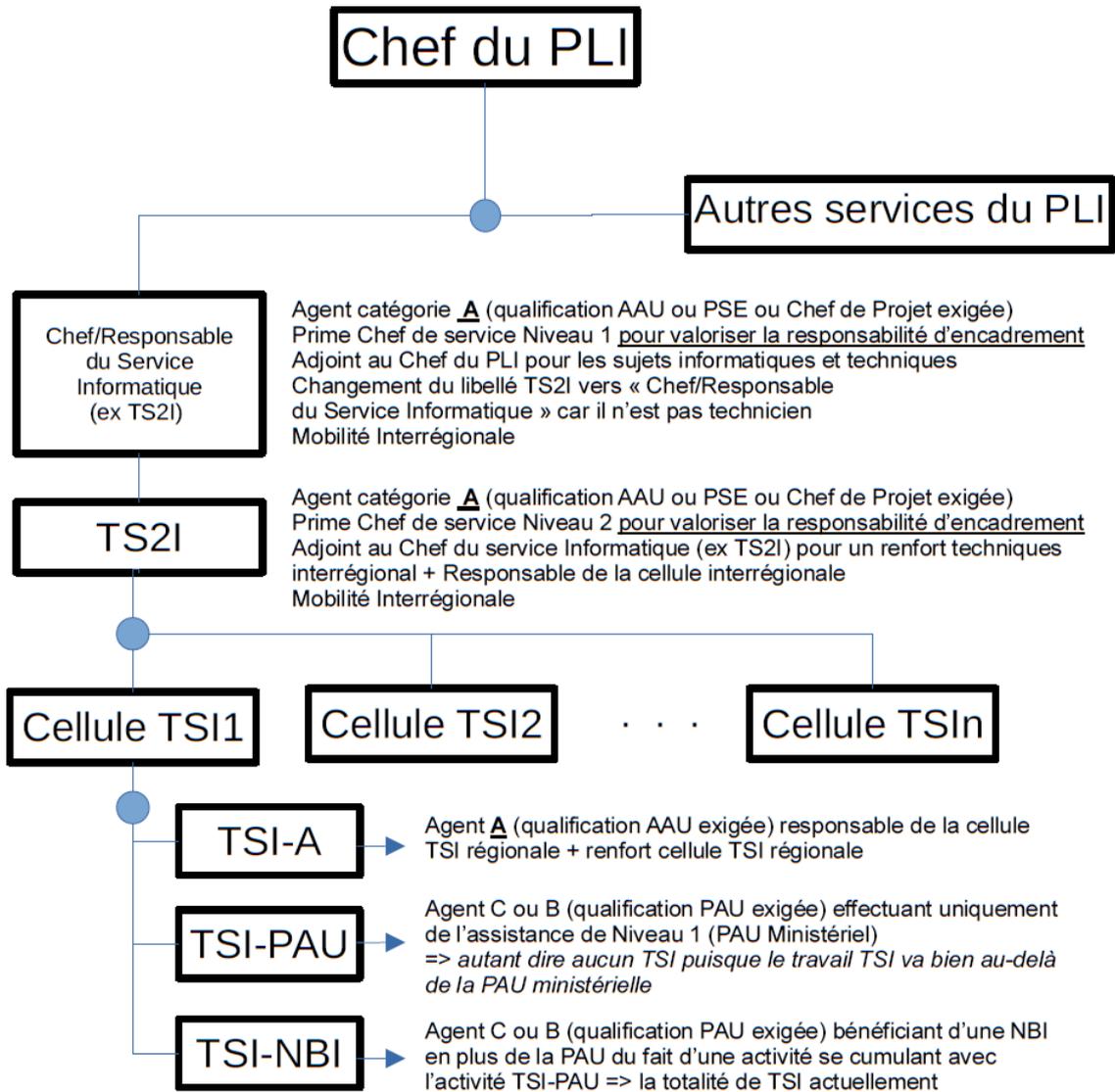
- 1°) **Il y a d'abord la feuille de route de la sous-direction SI.** Certes la charge de travail est exposée... mais sans communication budgétaire précise ! Savoir la part du fonctionnement (45%) et de l'investissement (55%) sur le budget de la SI, c'est le *minimum minimorum*. Disposer du coût en euros serait moins ridicule... ... Mais le mieux serait de savoir le détail en matière d'emplois et de budget alloué, avec la distinction entre prestataires, contractuels, fonctionnaires douaniers et non douaniers !
- 2°) **Il y a ensuite la plateforme DATA.** Pour la pédagogie, nous repasserons : le diaporama est tronqué. Nombre d'informations sont coupées, hors champ, avec en sus nombre de sigles non définis.
- 3°) **Il y a en outre le projet PHEDRE de modernisation du centre de données (« datacenter ») de la Direction nationale de la Statistique du Commerce Extérieur (DNSCE) de Toulouse.**
C'est bien que ce site soit pérennisé avec celui du Centre informatique douanier (CID) d'Osny. En dehors de l'aspect budgétaire, disposer de 2 datacentres pour la DGDDI est fort opportun en matière de souveraineté. Néanmoins nous aurions préféré disposer de plans précis des futurs locaux, avec transmission des mètres carrés et du planning.
- 4°) **Enfin, il y a les actualités intelligence artificielle (IA) générative...** où plus que les phases actuelles de test qui nous intéressent, nous souhaitons connaître les projets à venir avec cette technologie et leur planning.

Tout cela c'est bien, mais ne concerne que la sous-direction SI. Où est la prise en compte de la situation des techniciens des systèmes d'information (TSI) et des centres informatiques ? La contestation monte légitimement chez nos collègues !

Nous le répétons, il doit y avoir la garantie d'un déroulement de carrière pour tous les métiers de l'informatique. Le défaut de reconnaissance est critique parmi les informaticiens, or la fidélisation des personnels fait partie des axes stratégiques de la Douane 2030. **Nous partageons donc le revendicatif exprimé par nos collègues (voir annexe au verso) !**



Annexe : le revendicatif des TSI, partagé par SOLIDAIRES !



Important :

- Il y a des distorsions fortes de rémunération (200€) et des contraintes de grade entre les qualifications PAU, AAU, PSE. Il faudrait donc **créer une nouvelle qualification « TSI » qui s'alignerait sur la prime « PSE »**. Il suffirait alors de l'appliquer à tous les acteurs du réseau des TSI.

*Mesure transitoire : en attendant la réalisation de cette demande, la rémunération prendra en compte la qualification la plus avantageuse pour les TS2I et TSI et **une NBI devra être appliquée à chaque acteur du réseau TSI.***

- Les TS2I et les TSI doivent être reconnus comme « **spécialistes** » afin de permettre un recrutement sur entretien et des promotions dédiées aux métiers de TSI (reconnaissance de l'investissement particulier dans les métiers TSI : disponibilité, déplacements, adaptation perpétuelle, domaines d'intervention). C'est essentiel pour les LDG pour réduire le temps de recrutement et pouvoir faire systématiquement une enquête.

- il faut **renforcer le volume de la liste d'aptitude TSI** : prioritairement les C vers B mais significativement les et B (surtout si on classe les métiers TSI comme spécialistes)

- Il faut **faciliter le passage de la qualification AAU** pour permettre au TSI d'évoluer vers des fonctions d'encadrement => mise en place d'une VAE AAU + examen AAU annuel

- il faut **supprimer la revalidation des qualifications PAU et AAU** après une interruption d'exercice car c'est un frein pour réintégrer la filière TSI

- Les formations dispensées par les TS2I et TSI doivent être rémunérées selon les mêmes règles que les autres agents douaniers

La délégation SOLIDAIRES Douanes,
le jeudi 03 avril 2025